

Ruhengeri, le 24 septembre 1958
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° A/978/AI.I4

C.P.I à Monsieur Gashugi André à M U R A M B I

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Monsieur le Juge Zimulinda

à
R U H E N G E R I

Monsieur le Juge,

Veillez réserver pour moi présidence
l'affaire de GASHUGI André contre X----- qui est
ou sera inscrite à votre juridiction en appel d'un
jugement du tribunal du Kibali

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
J. DE MAN.-



2) Les deux autres gages, qui ont coûté 3.000 fcs chacune. Le Mugaragu lui a pris la part qui coûtait 9.500 francs.

Après ça, un nommé Legbene m'a accusé de la première vache mukara de deux mille cinq cents francs (2500). J'ai été convoqué au tribunal. On n'a balancé le procès, après Hulisia a dit que j'étais buse, alors que je lui ~~ai~~ montré la feuille sur laquelle était marquée cette vache lors de la partition entre le mugaragu de papa et moi. Il m'a dit en plus de donner 1620 fcs de pénalité le 30/9/58.

Voilà que j'étais buse injustement, j'ai présenté encore mon procès au tribunal du territoire Rubenzézi.

Je vous prierais alors Monsieur l'Administrateur d'empêcher ces hommes de me demander la somme, parce que tout ce que j'avais à donner, je l'ai donné à mes enfants:

deux qui sont au collège moderne de Kigali, un autre au séminaire de Ruwenzé, et une fille à l'école ménagère de Kigali. Vous voyez, Monsieur l'Administrateur, que j'ai beau être difficile à payer, surtout un homme comme moi qui n'a aucun emploi, qui est absolument un simple cultivateur.

Espérant très respectueusement une réponse favorable à ma demande, Agréez Monsieur l'Administrateur, l'expression de ma considération, très distinguée.

André Gashugi